

Le Canada et les États-Unis ont été les premiers à réagir aux fortes pressions protectionnistes de l'époque. Ils ont entrepris d'abolir ces obstacles à leur croissance économique, et, en 1935, les deux pays ont signé un accord commercial bilatéral.

D'autres pays ont emboîté le pas en 1938 et les principes fondamentaux de l'accord bilatéral Canado-américain ont, par la suite, servi de fondement au dispositif commercial multilatéral mis en place après la guerre.

Depuis un demi-siècle, le Canada suit une politique de libéralisation du commerce. Aujourd'hui plus que jamais, notre prospérité et celle de nos partenaires dépendent de l'expansion du commerce international et de la croissance de l'économie mondiale. À toutes les tribunes internationales où nous sommes représentés, nous travaillons à abolir les obstacles au commerce, à l'assistance économique, à l'investissement et au développement qui existent à l'échelle mondiale.

Nous jouons, en particulier, un rôle de premier plan dans les préparatifs d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous avons consulté les pays moins développés sur des questions d'intérêt commun, et avons appuyé avec énergie leur participation à ces négociations.

Aujourd'hui, aucune personne sensée et responsable ne prône le protectionnisme comme stratégie économique nationale. Pourtant, secteur par secteur, région par région, pays par pays, y compris le Canada, le réflexe du protectionnisme se manifeste chaque fois que la conjoncture devient difficile. On prétend toujours que ces mesures sont dictées par des circonstances exceptionnelles. Mais les barrières se font toujours plus nombreuses, ingénieuses et insidieuses. Parfois ces mesures visent directement des produits ou des services canadiens; souvent, elles visent d'autres pays mais nous touchent indirectement.

Le motif peut être louable. L'effet peut être bénéfique à court terme. Mais tout bien considéré, ces mesures de protection finissent toujours par causer plus de tort que de bien. Ce réflexe est une réaction défensive et, je pense, négative, quoique compréhensible. Voilà l'ampleur de l'obstacle auquel nous voulons nous attaquer.

Pour des motifs économiques et géographiques évidents, et dans l'intérêt national, nous devons tenter d'affermir nos échanges commerciaux avec notre partenaire commercial le plus important et le plus rapproché. Cet effort est entièrement compatible avec notre adhésion au principe de la libéralisation du commerce sur une base multilatérale. Bien entendu, tout nouvel accord entre le Canada et les États-Unis devrait être conforme aux obligations primordiales qui nous incombent en vertu de l'Accord GATT.

Il y a cinquante ans, les gouvernements nationaux ont adopté une attitude de repli afin de mettre leur population à l'abri des bouleversements économiques. Cette politique s'est révélée désastreuse car elle a provoqué la Grande Crise et toute la misère qui l'a accompagnée.

Le gouvernement canadien poursuivra des objectifs précis dans ses négociations avec les États-Unis. Nous sommes deux démocraties souveraines occupant le même continent; et, c'est un signe de force